

REGLEMENT DU JEU
« Jeu concours roue de la fortune HAB3 et Couvrance »
DE LA MARQUE EAU THERMALE AVÈNE® (ci-après désignée « La Marque »)

PIERRE FABRE BENELUX S.A, dont le siège social est établi à 1070 Anderlecht, rue Henri-Joseph Genesse 1, et qui est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro **0413.113.397**, organise pour sa marque EAU THERMALE AVÈNE un jeu intitulé « **Jeu concours roue de la fortune HAB3 et Couvrance** » disponible exclusivement en point de vente, qui débutera le **01/11/2023**, se terminera le **15/12/2023** (pendant les heures d'ouverture du point de vente) et qui sera doté de : 10 routines de soin en fonction du type de peau pour un montant total de 483,70euros.

Toute participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Nous vous invitons à en prendre connaissance auprès de votre point de vente. Leur non-respect entraînera l'annulation automatique de la participation du Participant et de l'attribution éventuelle de lots.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le cadre du Règlement, les expressions ci-après auront les significations suivantes :

- « **Jeu** » : désigne le présent jeu-concours intitulé « **Jeu concours roue de la fortune HAB3 et Couvrance** »
- « **Participant** » ou « **vous** » désigne toute personne remplissant les conditions de l'article 2 ci-après et qui participe au Jeu
- « **Point de vente** » désignera la pharmacie/parapharmacie accueillant le Jeu
- « **Société organisatrice** » ou « **nous** » désignera la société PIERRE FABRE BENELUX S.A.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Le Jeu, à l'achat d'un produit de la gamme Hyaluron Activ B3 ou de la gamme Couvrance, et à l'obtention du QR code est réservé aux CLIENTS à l'exception de :

- (i) L'ensemble du personnel de la Société organisatrice ainsi que les membres de leur famille ;
- (ii) L'ensemble des distributeurs de la Société organisatrice, leur personnel ainsi que les membres de leur famille ;
- (iii) L'ensemble des personnes ayant organisé le Jeu ainsi que les membres de leur famille.

Pour les mineurs de moins de 16 ans, la participation au Jeu n'est autorisée qu'avec le consentement exprès des deux parents ou de leur tuteur. Si un mineur participe au jeu, nous supposerons qu'il a le consentement de ses parents ou de son tuteur.

Si le mineur n'est pas en mesure de donner ce consentement, l'accès au jeu peut lui être refusé à tout moment et le droit à un prix peut lui être retiré.

2.2. Le jeu est exclusivement accessible en point de vente.

2.3. Pour participer au Jeu, le Participant devra effectuer les étapes suivantes :

- (i) Se rendre dans un/le point de vente participant au Jeu ;
- (ii) le Participant devra réaliser chacune des étapes suivantes :

LE CONSOMMATEUR DOIT SE RENDRE EN PHYSIQUE DANS UNE PHARMACIE. IL DOIT ACHETER UN PRODUIT SOIT DE LA GAMME HYALURON ACTIV B3 SOIT DE LA GAMME COUVRANCE. APRES SON ACHAT IL OBTIENT EN PHARMACIE UN QR CODE QU'IL DOIT SCANNER. CELA LE REDIRIGERA VERS UNE PAGE DU SITE EAU THERMALE AVENE. IL DOIT REMPLIR UN FORMULAIRE. ENSUITE UNE ROUE DE LA FORTUNE APPARAIT. IL LANCE CETTE ROUE, SOIT IL GAGNE UNE ROUTINE ADAPTE A SON TYPE DE PEAU, SOIT IL PERD. LE TIRAGE AU SORT A ETE PREDEFINIS CERTAINS JOURS A CERTAINES HEURES, DANS LE CALENDRIER DE QUALIFIO.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

2.5. La participation au Jeu est nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes : une participation par personne (même nom et/ou adresse électronique et/ou adresse postale).

2.6. La participation au Jeu devra être enregistrée en tout état de cause **au plus tard le 15/12/2023.**

2.7. La Société organisatrice se réserve le droit de contrôler notamment l'exactitude des renseignements fournis par les Participants ou l'âge des Participants. Toute participation pouvant présenter des inexactitudes quant aux informations sur le Participant sera considérée comme nulle. Il en ira de même en cas de multi-inscriptions d'un même Participant. Toute participation incomplète, inexacte ou illisible sera considérée comme nulle.

Toute fraude au Jeu, de quelque nature qu'elle soit, entraînera l'invalidation automatique du Participant et la suppression de sa participation.

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leurs informations visant à les identifier. La Société organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments et de disqualifier tout Participant refusant de s'y soumettre ou troubant le déroulement du Jeu (notamment en cas de triche ou de fraude), sans préjudice de toutes autres possibilités. A ce titre, la Société organisatrice se réserve le droit notamment de supprimer toute participation qui lui semble suspecte. Toute utilisation d'adresses postales/électroniques différentes pour un même Participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive. La Société organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Tout Participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra, en cas de gain, se voir attribuer son lot.

ARTICLE 3 : LOTS MIS EN JEU - DESIGNATION DES GAGNANTS

3.1. A l'issue du Jeu, 10 (dont 3 gagnants Belgique Francophone, 5 Belgique Néerlandophone et 2 Néerlandais) gagnant(s) sera/seront désigné(s) au plus tard le 15/12/23 parmi les Participants ayant respecté la mécanique du Jeu conformément à l'article 2 ci-dessus, PAR MAIL.

La Société organisatrice garantit aux Participants son entière impartialité concernant le déroulement du Jeu et la préservation d'une stricte égalité entre les Participants.

Le(s) 10 gagnants(s) sera/seront avisé(s) PAR MAIL.

3.2. La Société organisatrice dotera le Jeu des lots suivants :

- 5 routine différentes associées au type de peau du gagnant pour une valeur totale de 483,7€

- Routine pour la peau à tendance acnéique***

- 1- Gel nettoyant Cleanance (200ml) - 17,50€
- 2- Sérum AHA Cleanance - 42€
- 3- Soin anti-imperfections Cleanance comedomed - 22,50€
- 4- Spray d'Eau Thermale d'Avène (150ml) - 11,00€

= 93€

- Routine pour la peau hyper réactive / allergique***

- 1- Lotion nettoyante gélifiée Tolérance control (200ml) - 18,50€
- 2- Crème apaisante et restauratrice Tolérance control - 28,00€
- 3- Réflexe solaire - 14,90€
- 4- Spray d'Eau Thermale d'Avène - 11,00€

= 72,4€

- Routine pour la peau sensible***

- 1- Lotion nettoyante gélifiée Tolérance control (200ml) - 18,50€
- 2- Sérum concentré hydratant Hydrance - 29,90€
- 3-Crème hydratante Tolérance HYDRA-10 - 26,00€
- 4- Spray d'Eau Thermale d'Avène - 11,00€

= 85,4€

- Routine pour la peau déshydratée***

- 1- Gelée micellaire démaquillante Les Essentiels (200ml) - 19,00€
- 2- Sérum concentré hydratant Hydrance - 29,90€

3- Emulsion hydratante Hydrance - 24,50€
4- Spray d'Eau Thermale d'Avène - 11,00€
= 84,40€

- *Routine pour la peau avec des signes de l'âge*
1- Lait démaquillant Les Essentiels – 18,50€
2- Sérum Hyauron Activ B3 – 48,00€
3- Soin regard Hyaluron Activ B3 – 38,00€
4- Crème régénération cellulaire Hyaluron Activ B3 - 44,00€
= 148,5€

3.3. Chaque lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le(s) gagnant(s).

Il est entendu que la Société organisatrice se réserve le droit, en cas de problème liés notamment à ses fournisseurs, de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalent, et ce, sans que le gagnant ne puisse prétendre à aucune indemnité de fait de cette substitution.

3.4. Le(s) gagnant(s) sera/seront avisé(s) par la Société organisatrice SUR LE SITE À LA SUITE DU LANCE DE LA ROUE, UN MESSAGE GAGNANT OU PERDANT S'AFFICHERA, PUIS LES GAGNANTS RECEVRONT UN MAIL lui/leur précisant les modalités d'attribution de son/leur lot, lui/leur demandant le cas échéant d'indiquer son/leur adresse postale (adresse de livraison du lot). Si l'adresse postale/électronique n'est pas valide ou si le(s) gagnant(s) ne se manifeste(nt) pas suite à la prise de contact dans un délai de quinze (15) jours, le lot sera définitivement perdu.

Le cas échéant, le lot sera remis par la Poste à l'adresse du gagnant communiquée à la Société organisatrice dans un délai de soixante (60) jours environ à compter de la clôture du Jeu. En cas de non-attribution d'un lot pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, le lot ne sera pas remis en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de casse ou de détérioration des lots lors du transport desdits marchandises.

3.5. La Société organisatrice ne sera pas non plus tenue d'attribuer le lot si le(s) gagnant(s) ne s'est/se sont pas conformé(s) au Règlement. Dans le cas où l'un des gagnant(s) ne pourrait récupérer sa dotation pour une raison étrangère à la volonté de la Société organisatrice, il/ils serait/seraient considéré(s) comme ayant renoncé purement et simplement à sa/leur dotation, laquelle ne serait pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement.

ARTICLE 4 : RECLAMATIONS

Il ne sera attribué qu'un (1) seul lot par gagnant, même nom, même adresse postale et/ou adresse mail.

Le lot ne sera ni reprise, ni échangée contre un autre objet et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Le lot de chaque gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre leur contre-valeur en numéraire ou sous quelque autre forme que ce soit. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots par les gagnants.

ARTICLE 5 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

5.1. La Société organisatrice porte à l'attention des Participants, le fait que sa base de données susceptible de comporter des données personnelles fait l'objet d'un traitement conforme au Règlement 2016/679/UE du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et conformément à la politique de confidentialité de Pierre Fabre (<https://www.pierre-fabre.com/fr-be/confidentialite>).

5.2. Les données personnelles que les Participants communiquent en ligne sont destinées à la Société organisatrice ou de toute entité appartenant au Groupe Pierre Fabre, responsable de leur traitement et de leur conservation. Les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à d'autres tiers à l'exclusion des tiers hébergeant les données ou intervenant dans leur gestion. Les données personnelles ainsi collectées ne font l'objet d'aucune cession à des tiers et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Les données à

caractère personnel ne seront jamais accessibles aux tiers sauf en cas d'intervention d'une société mandatée par la Société organisatrice dans le cadre de l'organisation du Jeu.

5.3. Dans la cadre du Jeu, les données personnelles collectées sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique en vue de l'envoi des dotations. Les données personnelles collectées sont sauvegardées pour la durée nécessaire à la gestion du Jeu. De plus, la Société organisatrice pourra également adresser aux Participants des informations et offres commerciales sur les produits de la Société organisatrice y compris des newsletters, et leur permettre de participer à des évènements promotionnels telles que des loteries, programmes de fidélité ou études marketing, avec leur consentement.

5.4. Les données à caractère personnel seront effacées au terme de cette durée sauf dispositions légales imposant une obligation de conservation plus longue.

5.5. La Société organisatrice s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour préserver la confidentialité des données à caractère personnel.

5.6. Le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement, et à la portabilité de ses données personnelles. Ces différents droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données de la société en le contactant à l'adresse suivante : dpobe@pierre-fabre.com ou d'adresser un courriel à contact.avene.belgium@pierre-fabre.com en mentionnant l'objet précis de la demande.

Les participants peuvent également, à tout moment, demander la limitation du traitement de leurs données personnelles et l'effacement de ces mêmes données, sous réserve des exceptions figurant à l'article 17.3 du RGPD.

La Société organisatrice lui demande de noter que dans l'hypothèse de l'exercice de ses droits, elle peut lui demander une preuve d'identité, et se réservé le droit de facturer des frais comme la loi l'y autorise, par exemple si sa demande est manifestement infondée ou excessive. La Société organisatrice s'efforcera de répondre à sa demande dans les délais applicables.

Si toutefois le Participant souhaite s'opposer au traitement de ses Données à caractère personnel justifié par l'intérêt légitime de la Société organisatrice (i.e. : livraison du lot à l'adresse du Participant), il sera exclu du Jeu et ne pourra prétendre à l'attribution de son lot, et ce même dans l'hypothèse où il est désigné gagnant à l'issue du tirage au sort.

5.7. La Société organisatrice fera le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à ses demandes. Si, pour quelle que raison que ce soit, le Participant considère que la réponse n'est pas satisfaisante, le Participant est informé qu'il peut introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle locale en charge de la protection des données (en Belgique, auprès de l'APD « Autorité de protection des données » Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, Belgique).

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

6.1. La Société organisatrice décline toute responsabilité si, pour cause de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu etc.) ou d'événement indépendant de sa volonté, le Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, prorogé, modifié partiellement ou en totalité ou reporté.

6.2. La responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des prix effectivement et valablement gagnés. La Société organisatrice garantit aux participants son entière impartialité concernant le déroulement du jeu et la préservation d'une stricte égalité entre tous les participants.

6.3. La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse de l'attribution des prix.

6.4. La Société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. La Société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter à [jeu concours prevente anti age | Eau Thermale Avène \(eau-thermale-avene.be\)](http://jeu_concours_prevente_anti_age | Eau Thermale Avène (eau-thermale-avene.be)) ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

6.5. La participation au Jeu se fait sous la seule, unique et entière responsabilité des Participants.

ARTICLE 7 : MODIFICATION OU ANNULATION DU JEU

7.1. La Société organisatrice se réserve la possibilité, à tout moment et de plein droit, sans préavis ni obligation de motiver sa décision, d'interrompre le Jeu ou de le proroger ou de l'écourter ou de le modifier ou de l'annuler. Dans ce cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

7.2. Toute modification du règlement du Jeu fera l'objet d'une information dans les meilleurs délais sur le Site et sera considérée comme annexe au présent règlement.

7.3. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 8 : DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

La marque EAU THERMALE AVÈNE® est une marque déposée par son propriétaire.

La société Pierre Fabre Benelux est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au site de la marque EAU THERMALE AVÈNE® ainsi qu'au Jeu. Ces droits lui appartiennent ou le cas échéant, la marque EAU THERMALE AVÈNE® détient les droits d'usage y afférents.

L'accès au Site internet de la marque EAU THERMALE AVÈNE® et la participation au Jeu ne confèrent aux participants aucun droit sur lesdits droits de propriété intellectuelle.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, il est formellement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support et moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du Site internet de marque EAU THERMALE AVÈNE® ou des éléments relatifs au Jeu sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de marque EAU THERMALE AVÈNE®.

ARTICLE 9 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement est consultable sur place, en physique dans les pharmacies, et en ligne sur le formulaire pendant toute la durée du Jeu.

Le Règlement est également disponible sur simple demande des Participants à l'adresse postale « , Pierre Fabre Benelux, rue Henri-Joseph Genesse 1, 1070, Anderlecht ».

En cas de prolongement ou report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du règlement du Jeu sera reportée d'autant.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants sont soumis au droit belge. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux belges de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

ARTICLE 11 : CONTACT

Pour les questions ou problèmes concernant le concours, les intéressés peuvent prendre contact à travers :

- E-mail : contact.avene.belgium@pierre-fabre.com
- Poste : **Jeu concours roue de la fortune HAB3 et Couvrance** , Pierre Fabre Benelux, rue Henri-Joseph Genesse 1, 1070, Anderlecht.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou orale) concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement ni même concernant les modalités et/ou le mécanisme de sélection des gagnants.

Toute correspondance (demande de règlement par exemple) présentant une anomalie (problème de coordonnées, demande incomplète, illisible ou raturée) sera considérée comme nulle.